

CONSEIL RÉGIONAL
Séance du 26 janvier 2017

Rapport n° CR 2017-08

**AJUSTEMENT DU MONTANT DE LA SUBVENTION RÉGIONALE
RELATIVE AU FINANCEMENT DU TITRE DE TRANSPORT
DES JEUNES SUITE À LA SUPPRESSION DES ZONES TARIFAIRES**

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION

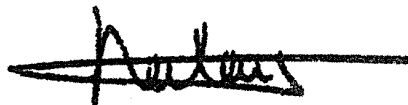
Le rapport est renvoyé pour examen à une prochaine commission thématique.

Exposé des motifs :

Ce rapport n'a pas été adressé aux conseillers régionaux dans les délais fixés par le règlement intérieur.

Une telle pratique, qui ignore délibérément les dispositions du règlement intérieur de l'assemblée régionale, et qui interdit aux élus régionaux d'examiner les rapports dans des délais raisonnables eu égard à l'importance des délibérations en jeu, tend aujourd'hui à devenir la norme.

Il n'est pas acceptable que l'exécutif régional, en invoquant « l'urgence » de manière récurrente et injustifiée, foule ainsi systématiquement aux pieds les règles du fonctionnement démocratique de notre institution.



Céline MALAISE